

Eau La maquette de la nappe phréatique voyage en Alsace

En circulation depuis six ans dans la région, la maquette géante de la nappe rhénane n'a de loin pas fini son tour de sensibilisation des élus et des professionnels.

Tout le monde le sait, la nappe phréatique rhénane est la plus grande réserve souterraine d'Europe, avec ses 80 milliards m³ d'eau enfouis sous nos pieds. Mais comment est-elle alimentée ? Comment s'effectuent les échanges entre la nappe et les rivières ? Pourquoi affleure-t-elle en certains endroits ? Et surtout, pourquoi est-elle si vulnérable ?

Rendre visible l'invisible

Autant de questions, et bien d'autres, auxquelles les visiteurs de l'exposition itinérante « La nappe phréatique du Rhin supérieur » trouvent réponses. Conçue en 2007 par des spécialistes de l'eau, dans le cadre d'un programme européen et sous l'égide notamment de la Région Alsace,



Une maquette de la nappe pour prendre conscience de l'impact de nos activités sur les eaux souterraines et échanger sur les pratiques quotidiennes pour préserver l'eau.

cette exposition rend visible ce trésor invisible par un ensemble de grandes maquettes. Elle permet de comprendre la géologie, l'hydrologie. Mais aussi l'influence des activités humaines sur la qualité de l'eau : elle explique les

conséquences des pollutions accidentelles et des pollutions continues. Elle montre comment forêts et prairies filtrent les eaux alors que les espaces agricoles à nu et les espaces urbains imperméabilisés par le béton et le bitume sont sources de dégradation de la qualité de l'eau.

Dialogue et alternatives

Destinée aux élus, à tous les professionnels – agents des collectivités, industriels, agriculteurs, gestionnaires de grands espaces – aux lycéens et étudiants, aux associations, cette exposition n'est accessible qu'en groupe avec un animateur formé par l'Ariena (Association régionale pour l'initiation à l'environne-

ment et à la nature en Alsace).

Très volumineuse, elle nécessite une salle d'au moins 80 m². Elle est mise à disposition gratuitement, pour un mois, aux collectivités locales qui y invitent les publics concernés par la protection de l'environnement. « C'est un outil de formation et de dialogue entre les participants. Il pointe du doigt les problèmes, sans culpabiliser, et les alternatives », dit Hélène Bastian, chargée à l'Ariena de l'itinérance de cette expo qui a déjà fait étape dans 40 communes et réuni 6 000 visiteurs.

Textes : Élisabeth Schulthess
Photos : Thierry Gachon

■ **CONTACTER** Ariena, Hélène Bastian, tél. 03.88.58.38.44 ; courriel : helene.bastian@ariena.org ; site : www.ariena.org

L'Aprona, futur Observatoire de l'eau en Alsace

L'Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace élargit ses missions aux eaux superficielles.



Philippe Schott, nouveau directeur de l'Aprona.

le pliocène de Haguenau, qui alimentent la nappe ».

Les 10 ans de la goutte

Experte des eaux souterraines, l'Aprona va élargir sa mission à l'étude des eaux superficielles pour devenir « l'opérateur d'intérêt public en charge de l'hydro-système d'Alsace ».

Elle va créer un Observatoire de l'eau et un site internet qui rassemblera et cartographiera toutes ses données et celles de ses partenaires, l'Agence de l'eau, la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). « Ce sera un outil interactif, utile aux professionnels, aux bureaux d'études, mais aussi aux particuliers ». Pour connaître, par exemple, la profondeur et la température de la nappe à un endroit donné afin d'évaluer la possibilité d'installer une pompe géothermique.

Un outil pour évaluer aussi l'impact des comportements des consommateurs, des pratiques des professionnels. Une goutte d'eau tombée au sol met dix ans pour atteindre la nappe. Les pollutions ne se mesurent que dix ans plus tard. Comme les résultats des efforts pour préserver ce grand réservoir.

« Nos travaux vont s'orienter vers une meilleure connaissance des zones de bordures de la nappe : le Sundgau, le piémont des Vosges,

Pesticides, nitrates et compagnie

- **67 % du linéaire des cours d'eau** alsaciens n'étaient pas en bon état écologique en 2006-2007.
- **77 % des stations de mesure** de la qualité des cours d'eau, n'indiquaient pas, ponctuellement, une bonne qualité écologique en 2010.
- **31 % des points de mesures sur la nappe rhénane** dépassaient la norme de potabilité en 2009.
- **45 % des points de mesures sur les nappes du Sundgau**, en 2010,

dépassaient la limite de potabilité. ● **Les polluants les plus préoccupants** : les pesticides, en particulier l'atrazine interdite depuis 2003 et ses produits de dégradation, mais aussi les nouvelles molécules herbicides ; les nitrates ; les résidus de médicaments, les perturbateurs endocriniens. ● **2015** : c'est l'échéance pour atteindre une bonne qualité de l'eau, selon la directive européenne cadre sur l'eau.

Un nouveau Sage pour la plaine



Les zones humides, les mares et les marais contribuent à épurer naturellement l'eau et à protéger la nappe phréatique.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Ill Nappe Rhin a été révisé et sera soumis à enquête publique du 2 au 31 janvier.

La préservation de la qualité des eaux de la nappe phréatique et des cours d'eau, c'est l'affaire de tout le monde. Elle dépend des citoyens, des consommateurs, des industriels, des agriculteurs... À chacun de veiller à ne polluer ni les eaux ni les sols.

Elle dépend aussi de la manière d'aménager – ou plutôt de ménager – le territoire : les constructions, les infrastructures, les équipements peuvent avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau. D'où l'existence du Sage, document de planification qui exige que tous les autres documents d'urbanisme (POS, PLU...) soient compatibles avec ses prescriptions. Ce schéma définit des règles à respecter pour garantir la qualité de l'eau indispensable à la vie de toute la région.

Arrêté en, 2005, il vient d'être révisé pour tenir compte de l'évolution de la législation sur

l'eau. Il insiste notamment sur l'importance des zones humides, des zones inondables, du Ried, de la lutte contre les pollutions par les nitrates et les phytosanitaires.

Ne pas « freiner le développement »

Ses nouvelles prescriptions n'ont pas été acceptées par tous les acteurs et décideurs qui ont participé à leur élaboration au sein de la Commission locale de l'eau. « Le Sage n'a pas pour objectif de freiner le développement des communes de la plaine d'Alsace », précise le document. Une crainte que l'on retrouve dans les délibérations de certains conseils municipaux, qui étaient appelés à se prononcer sur le Sage révisé.

Le mois prochain, tous les citoyens pourront donner leur avis à l'occasion de l'enquête publique. Le dossier sera dans les 322 communes concernées par le schéma. Il est consultable sur site internet de la Région Alsace.

■ **SURFER** www.region-alsace.eu/enquete-publiquesage

La reconquête de la qualité des milieux aquatiques haut-rhinois

86 millions d'euros seront investis dans les six prochaines années par le Département du Haut-Rhin et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour préserver l'eau et les milieux naturels.

36 millions d'euros. C'est la somme que le conseil général s'engage à verser dans les six prochaines années pour préserver la ressource en eau et reconquérir les milieux aquatiques. Soit 6 M€ (millions d'euros) par an en moyenne. Un budget en hausse : les aides départementales se sont élevées à 29,1 M€ au cours des six dernières années.

Cet engagement a été signé jeudi à Colmar avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, qui apportera 50 M€, provenant essentiellement de la redevance anti-pollution facturée à tous les consommateurs d'eau.

Réduire les pollutions domestiques

Ces 86 millions d'argent public iront à diverses actions de réparation et de prévention qui visent à changer certaines pratiques bien installées malgré leur impact très néfaste sur la qualité de l'eau.

À réduire d'abord les pollutions domestiques rejetées en milieu naturel. « La maîtrise des rejets par temps de pluie sera prise en compte. Les projets privilégieront le développement d'ouvrages rustiques en milieu rural, la création de zones de rejets végétalisés, la valorisation des potentiels d'autoépuration des mi-



La qualité de l'eau et le bon état écologique des cours d'eau dépendent aussi du respect des équilibres naturels comme ici, les berges de la Largue, dans le Sundgau. Archives Thierry Gachon

lieux. » À assurer aussi « une bonne qualité de la valorisation ou de l'élimination des boues » des stations d'épuration. C'est le syndicat mixte de recyclage agricole du Haut-Rhin qui est chargé de veiller à la qualité des plans d'épandage de ces boues sur les champs.

Zéro phyto

Le Département et l'Agence de l'eau s'engagent aussi à améliorer la qualité de l'eau distribuée et à lutter contre le gaspillage en améliorant les réseaux. Une amélioration qui passe par la réduction du recours aux produits phytosani-

taires. Le Département montrera l'exemple en visant le « zéro phyto » pour ses propriétés, sur les bords de routes, dans l'enceinte des collèges. « Cette sensibilisation sera renforcée à travers la démarche Gerplan aux autres gestionnaires de voirie et d'espaces verts, tout particulièrement des collectivités locales. »

Les vertus de l'herbe

Pour protéger les captages d'eau potable, la poursuite du partenariat avec la Chambre d'agriculture doit conduire à maintenir et à créer des prairies, à soutenir les changements de pratiques agri-

coles par les « mesures agro-environnementales territorialisées ».

Pour reconquérir le bon état écologique des cours d'eau, les actions débutées en 2009 se poursuivront : renaturation des berges et des zones humides, reconstitution de la biodiversité, lutte contre les espèces envahissantes... Et pour lutter contre les coulées de boues, la remise en herbe des terres labourées ou le maintien en herbe sera privilégié.

Enfin, 10 M€ sont réservés à l'acquisition d'espaces naturels sensibles et de zones humides afin qu'ils soient gérés dans le respect de l'environnement.